Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026094SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/095

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 juillet à 18H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 26 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Jean-Pierre GUILLOU, Pierre-Olivier MOY, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Nadia BELKALEM, Sylvie TROUBOUL, Stéphane ALLOT, Vincent HUET, Gaëlle REFFO, Ségolène ERDMANN, Arnaud LE GOFF, Marianne VOISIN, Fabrice MALHERE, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN, Marine SÉNÉCHAL, Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTS EXCUSÉS : Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pascal PÉREZ, qui ont donné procuration à Benoît GUEGAN, Isabelle TANGUY, Vincent HUET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.07.2026 / 2026/095 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MJC LA MARELLE POUR L'ANIMATION DES TEMPS PENDANT LA PAUSE MÉRIDIENNE LES « MIDIS RECRE'ACTIFS » :

RAPPORTEUR MME GRÉGOIRE-EVENNOU,

L'association s'engage sous sa responsabilité, à encadrer et animer des séances de découverte dénommées « Midis Récré'actifs » auprès des élèves des classes élémentaires de l'école Joliot Curie pendant la pause méridienne.

Ces activités se dérouleront :

- De 12h00 à 12h40 pour les élèves de CM1, CM2 et une partie des CE2
- De 12h45 à 13h35 pour les élèves de CP, CE1 et une partie des CE2.

La Collectivité et l'Association travailleront en partenariat et échangeront toutes informations utiles pour faciliter leurs interventions respectives.

Dans ce cadre, la commune de Scaër contribue financièrement à ce service pour un montant total de 10 000 €, à savoir :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026094SCA-DE

- Objectif 1 : Animation Midis Récré 'actifs : 5000€
- Objectif 2 : Spectacle : 5000€

Les subventions seront versées sur présentation des justificatifs et présentation des éléments d'évaluation de l'action définis aux articles 6 et 7.

VU l'exposé de Mme GRÉGOIRE-EVENNOU,

VU l'avis favorable de la commission « Éducation, Enfance et Jeunesse » en date du 16 juin 2026

Considérant le partenariat existant avec la MJC – la Marelle et la volonté de la Commune de Scaër de conserver des animations pendant la pause méridienne, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour l'année scolaire 2026-2027, avec l'association la MJC - la Marelle, telle que présentée en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

Article 1 :
D'ADOPTER la convention telle que présentée en annexe.

Article 2 :
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte à intervenir.

Article N°3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR